



MAI
2025—n°259

l'actualité landaise

bulletin d'information des Landes-Genusson

12 COMPÉTITEURS = 12 MÉDAILLÉS

Les 12 compétiteurs de la Formation aux Armes (FAA) ont brillé lors des Championnats de France d'escrime artistique, qui se sont tenus les 12 et 13 avril 2025 à Forges-les-Eaux, en Normandie. Organisé par la Fédération Française d'Escrime (FFE), cet événement a permis à ces jeunes talents, tous anciens élèves de la FAA, de démontrer leur savoir-faire, leur créativité et leur détermination. Ce résultat remarquable témoigne du haut niveau d'expertise et de la rigueur qui caractérisent la FAA, déjà référencée comme salle d'armes officielle par la Fédération Française d'Escrime et triple championne de France en 2023.

La préparation des compétiteurs a été orchestrée par Julien Pennanec'h, maître d'armes et gérant de la FAA. Les entraînements ont été menés avec une exigence constante : « Nos 12 compétiteurs se sont entraînés intensément pendant plusieurs mois. Chaque détail a été travaillé, de la technique à la mise en scène, afin d'assurer une prestation parfaite le jour J », explique-t-il.

Un palmarès impressionnant :

Les athlètes de la FAA ont su imposer leur style et leur technique dans plusieurs catégories :

Duels :

🏆 Médaille d'or en catégorie T2 Armes Moyennes pour Elodie Terochaire et Ghislain Poiron avec la prestation « Rédemption »

🏆 Médaille d'or en catégorie T3 Armes Légères pour Max Guillot e Mathéo Paurise avec « Éclats »

Batailles :

🏆 Médaille d'or en catégorie T1 Armes Lourdes pour l'équipe composée d'Anni Jauhianen, Nicolas Boonefaes, Robin Brisard et Pierre Véronneau avec « Monasterium »

🥈 Médaille d'argent en catégorie T3 Armes Légères pour Mathis Chupeau, Flavien Cotron et Théo Guillaume avec « Liberté »

Solo :

🥉 Médaille de bronze en catégorie Armes Lourdes pour Virgil Amoros avec « In Memoriam »



Ces résultats témoignent d'une grande diversité de styles et d'un niveau technique remarquable, alliant précision, puissance et expression artistique.

Un centre de formation aux Landes-Genusson dans la ZA des Etangs en plein essor :

Initialement fondé comme centre de formation à l'escrime de spectacle pour le théâtre et le cinéma, la FAA a formé plus d'une centaine de stagiaires depuis sa création. En 2024, le centre de formation a étendu ses activités en lançant un pôle dédié à la production événementielle, valorisant le patrimoine culturel et historique à travers des spectacles d'escrime artistique.

La réussite de la FAA aux Championnats de France 2025 incarne la parfaite alchimie entre passion, discipline et esprit d'équipe. Cette performance collective renforce la réputation de l'école comme l'un des piliers de l'escrime artistique en France, et laisse entrevoir un avenir prometteur pour ses jeunes talents.

Félicitations à tous les escrimeurs, à leur entraîneur, et à toute l'équipe de la Formation aux Armes pour ce parcours inspirant et cette victoire éclatante !



BANQUET DES 60 ANS

Chères conscrites, chers conscrits,
Nous organisons le banquet des 60 ans pour toutes les personnes nées en 1965 et ayant vécu aux Landes-Genusson ou y vivant actuellement.

N'ayant pas les noms et coordonnées de tout le monde, nous vous invitons à vous faire connaître, si ça vous intéresse, par mail à l'adresse suivante : jf.vinconneau@gmail.com
Nous vous ferons parvenir une invitation avec tous les détails de cette journée.

Nous comptons sur votre présence.

Les organisateurs



RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE À 16 ANS : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE À NE PAS OUBLIER

Tous les jeunes Français, garçons et filles, sont légalement tenus de se faire recenser auprès de la mairie de leur domicile. Cette démarche, simple mais obligatoire, doit être effectuée dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire.

Ce recensement citoyen est une étape essentielle du parcours de citoyenneté. Il permet notamment la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), indispensable pour obtenir certains documents administratifs.

Pourtant, de plus en plus de jeunes ou leurs familles indiquent ne pas être informés de cette obligation. Ils régularisent alors leur situation tardivement, ce qui peut entraîner des conséquences regrettables : l'absence de recensement dans les délais peut en effet bloquer l'inscription à des examens ou concours publics, ou encore retarder l'obtention du permis de conduire.

Afin d'éviter ces désagréments, il est vivement recommandé aux jeunes concernés – ou à leurs représentants légaux – de se présenter à la mairie dès les 16 ans révolus, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Ne pas oublier : se faire recenser, c'est aussi faire un premier pas vers la citoyenneté active.



Naissances (7)

19 mars : POUPLIN Salomé

DES CRÊPES SUR LE MARCHÉ

Depuis quelques semaines, une délicieuse nouveauté a fait son apparition sur notre marché du jeudi soir : les crêpes de On mange chez Clem. Ce stand gourmand s'est installé à côté des Vergers des Evergreens notre maraîcher, apportant une touche sucrée et salée à notre rendez-vous hebdomadaire.

Tous les jeudis des semaines paires, les crêpes de Clem vous attendent sur le marché. C'est l'occasion parfaite de se retrouver en famille ou entre amis, de déguster ces délices tout en profitant de l'ambiance conviviale du marché.



REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DU RESTAURANT SCOLAIRE !

Nous cherchons une personne motivée, ayant à cœur de faire de cette pause méridienne un véritable moment de détente, de convivialité et d'éveil culinaire, dans le respect des règles de vie en collectivité.

Si vous aimez travailler avec les enfants, que vous êtes dynamique, patient(e) et sensible à la pédagogie autour de l'alimentation, rejoignez notre équipe dès maintenant !

Poste à pourvoir rapidement.

Pour postuler, merci d'adresser votre candidature à contact@gefr85.org

 Horaires de la Mairie	Ouverture de la Mairie Lundi au vendredi de 10h à 12h Permanences téléphoniques 02 51 91 62 77 lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h45

 médiathèque	 agence postale	 pluviométrie
Lundi: 15h-18h30 Mercredi: 10h-12h30 14h30-18h30 Vendredi: 14h30-19h Samedi: 10h-12h30	lundi au samedi de 10h à 12h	Mars 2025 35,5 mm cumul année 2025 : 251 mm



ÉCLAIRCISSEMENT DU BOIS DE LA GODELINIÈRE

Dans l'Actualité Landaise d'avril 2024, nous avons présenté les recommandations nécessaires pour assurer une gestion durable de ce bois.

Cependant, en raison de conditions climatiques défavorables, les travaux n'ont pas pu être réalisés en 2024.

Après une expertise menée par le gestionnaire forestier, il a été constaté que la densité des arbres est trop élevée. L'éclaircissement qui va se réaliser prochainement s'avère donc indispensable afin de permettre le bon développement des sujets les plus prometteurs et de meilleure qualité.

BRUITS DE VOISINAGE

Nous profitons de l'allongement des jours et le retour du soleil pour vous rappeler ou vous informer de l'existence de l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2013 relatif aux règles concernant les nuisances en matière de bruit de voisinage.

Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués que sur les plages horaires suivantes :

- du lundi au vendredi : 8h30-12h ; 14h-19h30
- le samedi : 9h-12h ; 15h-19h
- le dimanche et jours fériés : 10h-12h

Pour la tranquillité et le bien-être de tous, nous sollicitons votre bienveillance pour respecter ces quelques règles de bon sens et de civisme.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Que nous inspire le 8 mai?

Un jour férié, une journée qui souvent permet de prolonger un pont? Hélas aujourd'hui, c'est la réflexion de beaucoup de nos concitoyens. Pourtant, nous serait-il possible de nous remémorer l'importance de cette date dans l'histoire de notre pays et du monde?

REMEMBER : Hitler s'est suicidé le 30 avril. Cette terrible guerre 39/45 rend son dernier souffle, l'Armistice est signée en cette date du 8 mai, après un bilan catastrophique, suivant les historiens, plus de 60 millions de morts sur le plan mondial !

A-t-on conscience du désastre? Mesure-t-on la perte insensée de ces vies humaines?

N'a-t-on pas le Devoir de se souvenir, de marquer un temps de recueillement dans la folle marche de nos vies d'aujourd'hui où l'individualisme prévaut souvent contre l'intérêt collectif.

Oui, nous avons ce Devoir !

C'est pourquoi, l'UNC vous invite en ce 8 mai de Victoire sur la barbarie mais aussi de douleur, à honorer la mémoire de tous les disparus, militaires et civils, au cours de ce conflit abominable.

Retrouvons-nous jeudi 8 mai à 10h45, sur le site des drapeaux pour la levée des Couleurs de notre France.

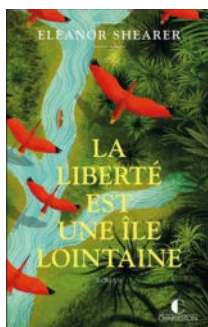
Le Président de l'UNC
D. LEBRUN





LES ACTUALITES DE LA MÉDIATHÈQUE

COUP DE CŒUR DE L'ÉQUIPE



La liberté est une île lointaine, Eleanor Shearer

Nous sommes en 1834, dans les Caraïbes. L'esclavage vient d'être aboli mais les pratiques des hommes blancs, elles, n'ont pas changé. Les occupants des plantations, hommes, femmes et enfants sont soumis et travaillent durement. Dans ce roman, nous suivons Rachel, une femme asservie. Elle est maman de cinq enfants. Cinq enfants qui lui ont été enlevés tout jeunes. Il faut de la relève dans les plantations... Cette absence, Rachel ne la supporte plus. Elle s'évade et part à la recherche de ses enfants tant-aimés. Un roman émouvant, d'un amour inconditionnel, dans lequel cette maman est prête à tout.

PROGRAMME DES ANIMATIONS

ATELIER INITIATION A LA PHOTO

Samedi 24 mai 2025 de 14h à 17h

La Focale Landaise en partenariat avec la médiathèque des Landes-Genusson vous propose de découvrir l'art de la photo avec 3 ateliers d'initiation : mini studio, studio photo et photo en extérieur.

N'oubliez pas d'emmener votre appareil photo ou téléphone portable.

Ateliers à la médiathèque, Public adulte (à partir de 17 ans), GRATUIT, inscription obligatoire à mediatheque@leslandesgenusson.fr (places limitées)

SPECTACLE PETITE ENFANCE

Samedi 24 mai à 10h30

"Premiers Bonheurs" par la Cie Théâtre des 7 lieux

Un spectacle doux comme un doudou...

Un spectacle sieste où la scène et les spectateurs se mélangent, pattes en rond, lovés dans des coussins...

Entre théâtre d'objets et expérience sensorielle, un bain sonore porté par la voix de la comédienne, d'où surgissent, malicieuses, toutes les premières fois qui nourrissent l'éveil des tout-petits.

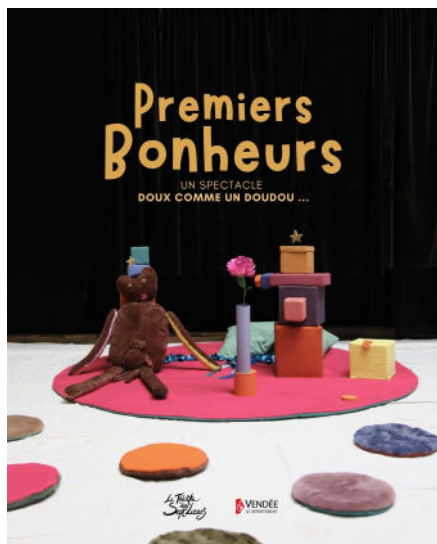
Un espace tendre et poétique, qui offre un voyage pour les bébés et leur tribu !

GRATUIT - Pour les enfants de 0 à 3 ans

Durée : 25 min

Spectacle financé par la Direction des bibliothèques de Vendée dans le cadre de l'opération "Premières pages" et organisé par le Réseau des bibliothèques.

Sur inscription auprès du réseau des bibliothèques du Pays de Mortagne au 06 78 00 23 61 ou via le site internet des bibliothèques.



RACONTE-TAPIS « De la petite taupe qui voulait savoir qui lui avait fait sur la tête »

Mercredi 3 juin 2025

2 séances : à 10h et 16h

A partir de 3 ans GRATUIT, inscription obligatoire à mediatheque@leslandesgenusson.fr (places limitées)

LES FERMETURES DE LA MEDIATHEQUE

- Vendredi 30 et samedi 31 mai 2025

- Lundi 9 juin 2025



Gratuit - Sur inscription
Informations : 02 51 63 93 01
mediatheque@leslandesgenusson.fr





AUDITION ECOLE DE MUSIQUE

L'Ecole de Musique ZIK'USSON organise son audition musicale de fin de saison. Nos apprentis musiciens vont avoir l'occasion de présenter en public leurs meilleurs morceaux étudiés pendant l'année, et vous êtes tous invités à venir les encourager. C'est également une très bonne occasion de découvrir l'école de musique pour ceux qui ne la connaissent pas encore et pourquoi pas de se lancer très bientôt. Nous vous attendons nombreux !!!

RDV à la Médiathèque le dimanche 18 mai 2025 à partir de 10h00.

Entrée gratuite et buvette sur place.

Tirage de la tombola musicale avec des supers lots à gagner :

- 1er lot – un concert à domicile de Wallbangers,
 - 2ème – un pass Hellfest dimanche 22/06/2025,
 - 3ème lot – un pass 2 jours les Arts s'en Mêlent 23-24/05/2025
 - 4ème lot – un cours de musique au choix (guitare, batterie, piano, chant)
 - 5ème lot – bon d'achat de 50 € à l'Atelier du Musicien
- et de nombreux autres lots.

Plus que quelques billets disponibles. Contactez-nous vite pour avoir une chance !



DATE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEURS
8 MAI	COMMEMORATION	CENTRE BOURG	UNC
18 MAI	AUDITIONS	MEDIATHEQUE	ZIK'USSON
23 ET 24 MAI	CONCERTS	LA GODELINIERE	ASM FESTIVAL
1 JUIN	RANDONNÉE	EHPAD	EHPAD LES BRUYERES
8 JUIN	KERMESSE	COMPLEXE SPORTIF	ECOLE ST RAPHAËL

RETROUVEZ LE CALENDRIER ANNUEL DES MANIFESTATIONS SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Présents :

Mmes BAUDON, BRETIN, EMMES, GABORIEAU, GALAIS, PIFTEAU, POINTECOUTEAU ;
MM. CHIRON, GAUTHIER, GIRARD, HERLIN, HILAIRET, MOUILLE, O ROY, JP ROY, VINET.

Absents excusés : Mme BOSSARD pouvoir donné à M. VINET, Mme POUPLAIN

Compte-rendu présenté au prochain Conseil Municipal du 6 mai 2025

ACQUISITION FONCIERE_ROY_ et GODET- RUE JEAN YOLE

VU l'OAP (Orientation d'Aménagement & de Programmation), située au croisement des rues Jean YOLE et de la Vendée au second rideau définie dans le cadre du PLUiH arrêté en date du 15 juillet 2019 :

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'aménagement urbain il est nécessaire de densifier le cœur de bourg, et que cette OAP est identifiée comme prioritaire dans le cadre de l'urbanisation de la commune des LANDES-GENUSSON,
CONSIDÉRANT que cette acquisition foncière permettra de désenclaver l'OAP ci-dessus,

M. Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que dans le cadre de l'OAP, il est important pour la commune de se porter acquéreur de :

- la parcelle AB n°614 située au n°3 rue Jean YOLE, dont le propriétaire est M. ROY .

- parcelles AB n° 615, 654, 1081, 1085 d'une superficie totale de 658 m² situées au n°5 rue Jean YOLE, dont les propriétaires sont M. & Mme GODET .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées, approuve :

- l'acquisition de la parcelle AB n°614 de M. ROY d'une surface de 468 m² au prix de 32 500 € « Frais d'agence inclus » (trente-deux mille cinq cent euros),

- l'acquisition desdites parcelles de M. & Mme GODET d'une surface globale de 658 m² au prix de 52 500 € « Frais d'agence inclus » (cinquante-deux mille cinq cent euros),

CESSION FONCIERE AU PROFIT DE M BAILLY & MME ETOURNEUX

M. Le Maire expose aux Conseillers municipaux que dans le cadre de la vente d'une parcelle privée cadastrée n° AB 176 située LE BOURG, la commune s'est engagée à céder une partie de parcelle de manière à désenclaver ladite parcelle en créant un accès directement sur la voirie communale.

VU la délibération n° DEL_2025_031_Adressage_Ajout de numérotation_Rue de La Pommeraie,

VU le Certificat d'engagement avec conditions établi par la commune en date du 6 décembre 2024 portant sur l'accord de la commune pour la cession d'un passage de largeur maximale 4 mètres (partie de la parcelle cadastrée AB 857) dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée AB 176 situé LE BOURG,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées approuve la cession de ladite parcelle cadastrée AB 857p d'une contenance de 35 ca au profit de M. BAILLY & Mme ETOURNEUX .

CCPM_MODIFICATIONS DES STATUTS_AJOUTS AU BLOC DE COMPÉTENCES

MODIFICATION N°24 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS-DE-MORTAGNE.

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il est proposé de modifier les statuts de la façon suivante en ajoutant au bloc de compétences n°III. « Autres compétences » de l'article 8 des statuts dans les items suivants :

Communication et mobilités :

- 3) Pistes cyclables d'intérêt communautaire ;

- 4) Acquisition, location et vente de vélos ;

Culture :

- 20) Coordination et animation d'un réseau d'écoles de musique associatives communales

Sport :

- 21) Organisation de l'enseignement de la natation pour les élèves scolarisés en cycle 1, 2 et 3 en école primaire y compris le transport entre l'établissement scolaire et la piscine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des voix exprimées, d'approuver le projet de nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne réuni en séance publique le mercredi 17 décembre 2024 numérotée n°202-135, tels qu'ils ont été présentés.